

SÉANCE ORDINAIRE

1^{er} MARS 2010

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford tenue le 1^{er} mars 2010 à 20 h 00 à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers M. Christian Morrissette, Mme Sylvie Gélinas, M. Étienne Veilleux, Mme Marie-Soleil Anger, M. Luc Pelletier et M. Luc Richard sous la présidence de M. Gilles Marchand, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Lise Setlakwe ainsi que l'inspecteur en bâtiment M. Normand Champagne étaient également présents.

10-03-065

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand ouvre la session à 20 h 02.

10-03-066

CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la session est déclarée régulièrement constituée.

10-03-067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Christian Morrissette, appuyée par M. Luc Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la présente séance. De dispenser la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la session
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 janvier 2010
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010.
6. Dépôt du rapport d'activités : projets en cours
 - : Suivi de dossiers
 - : Rapports d'activités des employés municipaux
7. Dépôt des activités financières
8. Adoption des comptes payés
9. Adoption des comptes à payer
10. Dépôt de la liste des permis de construction et environnement
11. Appel d'offre – fauchage et débroussaillage pour 2010
12. Appel d'offre – rapiéçage / asphaltage
13. Adoption de la dérogation mineure de M. Pierre Desrosiers
14. Recommandation de la municipalité pour le projet de JUNEX à la CPTAQ
15. Résolution adoptant le projet de règlement #239 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation
16. Résolution adoptant le projet de règlement #240 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation
17. Résolution adoptant le projet de règlement #241 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation
18. Projet de règlement en prévention incendie (MRC)
19. Points d'eau à l'étude
20. Formation GROBEC pour inspecteur
21. Financement pour les contribuables de la rue Baril (fosse septique)
22. Projet de loisirs collectifs
23. Entente pour analyses d'eau 2010
24. Congrès COMBEQ inspecteur en bâtiment
25. Soirée d'accueil, réseau biblio à Trois-Rivières, 24 mars 2010
26. Varia : Dernier versement entretien patinoire
 - : Bibliothèque
 - : Dépôt de la lettre de démission de M Étienne Veilleux de la régie Incentraide
27. Correspondance
28. Questions de l'assemblée
29. Levée de la session

10-03-068

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 25 JANVIER 2010

Sur proposition de M. Luc Pelletier, appuyée par Mme Sylvie Gélinas, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 25 janvier 2010.

- 10-03-069 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2010**
- Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas, appuyée par M. Christian Morrissette, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2010.
- 10-03-070 **DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'activités concernant les projets en cours et le rapport d'activités des employés municipaux. Elle fait également le suivi des dossiers.
- 10-03-071 **DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**
- La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des activités financières en date du 1^{er} mars 2010.
- 10-03-072 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS**
- Sur proposition de M. Étienne Veilleux, appuyée par M. Luc Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes payés pour le montant de 48 186.85\$.
- 10-03-073 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- Sur proposition de M. Étienne Veilleux, appuyée par M. Luc Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tous les comptes à payer en date du 1^{er} mars 2010 pour le montant de 29 069.92\$.
- 10-03-074 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT**
- Mme Lise Setlakwe, dépose la liste des permis de construction et d'environnement émis durant le mois de février 2010. Il y a eu 3 permis d'émis durant le mois pour un total de 135 500\$.
- 10-03-075 **APPEL D'OFFRES – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE POUR 2010**
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford doit faire des invitations pour des appels d'offres pour le fauchage et le débroussaillage pour la saison estivale de 2010;
- En conséquence,
 Sur proposition de M. Luc Pelletier,
 Appuyée par Mme Marie-Soleil Anger,
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :
1. De faire parvenir des invitations pour soumissionner à : Mario Dussault Princeville, Services Vert & Blanc (SVB) St-Lambert et Entreprises Bailey St-Nicéphore pour le fauchage des chemins municipaux de la municipalité. L'ouverture des soumissions se fera le 29 mars 2010 à 15h00 au bureau municipal.
- 10-03-076 **APPEL D'OFFRES – RAPIÉÇAGE / ASPHALTAGE**
- CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de fourniture d'enrobé bitumineux pour faire des réparations sur ses chemins;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford doit faire des invitations pour des appels d'offres pour le rapiéçage des chemins sur son territoire;
- En conséquence,
 Sur proposition de M. Christian Morrissette,
 Appuyée par M. Luc Richard,
 Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :
1. De faire parvenir des invitations pour soumissionner à Asphalte Fernand Daigle Inc., Pavage Veilleux (1990) Inc. et Pavage Lagacé et Frères pour le rapiéçage des chemins de la municipalité. L'ouverture des soumissions se fera le 29 mars 2010 à 15h00 au bureau municipal.

10-03-077

ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE DE M. PIERRE DESROSIERS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation soumise par M. Pierre Desrosiers localisée comme suit :

Demandeur	M. Pierre Desrosiers
Matricule	2526 54 3525
Lieu de la propriété	204 rang Saint-François Saint-Louis-de-Blandford QC G0Z 1B0
	Lot: 14-D1/15A-1 Zone A-11

Nature de la demande: Autoriser une façade de terrain de 38.55 m (126.44p) au lieu de 50 m (164 p) tel que prescrit au règlement de lotissement 195 art. 28.

Si advenant le cas que soulève M. Gilles Marchand; que le lot 15A-1 (494) mètres carrés ne fait pas partie du projet, le comité consultatif d'urbanisme est d'accord à accepter quand même une ligne avant de 30.50 m et une superficie totale de 2846 mètres carrés après avoir coupé le lot 15A-1.

RECOMMANDATION :

Le comité consultatif d'urbanisme **recommande** unanimement au conseil municipal d'accepter la dérogation tel que proposée.

CONSIDÉRANT qu'ils prennent également connaissance de l'avis donné par le comité consultatif lors d'une réunion tenue le 1^{er} février 2010;

CONSIDÉRANT que cet avis fait part que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT que le Conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Christian Morrissette,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit;

1. Que **la demande** de dérogation mineure **soit acceptée** pour **autoriser une façade de terrain de 38.55 mètres (126.44p)**.
2. Que cette autorisation prendra effet le 1^{er} mars considérant les délais d'affichage, pourvu qu'aucune plainte ne soit formulée à ce sujet.

10-03-078

RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DE FORAGE DE JUNEX À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Junex inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 6C du canton de Blandford, en la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

CONSIDÉRANT que les superficies de l'immeuble susmentionné, propriété de M. René Beaudoin, et visées par la demande, sont de 10 000 mètres carrés pour l'aménagement d'un site pour l'exploration et la mise en exploitation du gaz naturel et d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un chemin d'accès pour le site.

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas conforme au règlement de zonage municipal #194;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisations agricoles

des lots avoisinants sont faibles, compte tenu notamment des superficies restreintes de l'immeuble visé par la demande;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone A-11;

CONSIDÉRANT que de l'avis de l'inspecteur en bâtiment, cette demande n'est pas conforme notamment au règlement de zonage de la municipalité, mais que le premier alinéa de l'article 246 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule ce qui suit :

<Aucune disposition de la présente loi, d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement ou la désignation sur carte d'un claim, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales et de réservoirs souterrains, faits conformément à la Loi sur les mines>;

En conséquence,
Sur proposition de M. Luc Pelletier,
Appuyée par M. Étienne Veilleux,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. Que la Municipalité de St-Louis-de-Blandford est autorisée à transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la demande de Junex inc. qui souhaite obtenir de cette commission l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie du lot 6C du canton de Blandford, en la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

Le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford prévu à cette fin.

10-03-079

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #239 ARTICLE 59 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de M. Luc Richard,
Appuyé par Mme Marie-Soleil Anger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de zonage #239 de l'article 59.

Le présent projet de règlement #239 de l'article 59 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-12 » à même une partie des zones « R-1 » et « A-7 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-13 » à même l'ensemble de la zone « CR-1 » et à même une partie des zones « A-7 » et « A-8 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « R-4 » à même une partie des zones « A-3 » et « A-10 » et à même l'ensemble de la zone « A-12 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zones « R-14 et R-15 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-6 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « A-8 » à même la zone « R-8 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-16 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-8 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-17 » à même une partie des zones « A-8 » et « R-9 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-18 » à même l'ensemble de la zone « A-18 » et à même une partie des zones « A-11 » et « A-17 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-19 » à même une partie de la zone « AF-3 » et à même l'ensemble de la zone « A-15 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.

- De créer au plan de zonage numéro U02 la zone « R-20 » à même une partie de la zone « AF-1 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zones « R-21, R-22 et R-23 » à même une partie de la zone « A-11 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- D'agrandir au plan de zonage numéro U02 la zone « R-10 » à même l'ensemble de la zone « R-11 » et à même une partie des zones « A-4, A-11 et A-14 ».
- De créer au plan de zonage numéro U02 les zone « R-24, R-25 et R-26 » à même une partie de la zone « A-14 » afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale isolée.
- De supprimer au plan de zonage numéro U02 et aux grilles des usages et des constructions les zones « R-11, CR-1, A-11, A-12, A-15, A-17 et A-18 ».
- De modifier certaines dispositions concernant l'implantation d'habitations unifamiliales isolées en milieu agricole.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2010, à 19h00, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

10-03-080

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #240 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT #195 DE LOTISSEMENT ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION.

Sur proposition de M. Luc Pelletier,
Appuyée par Mme Marie-Soleil Anger,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement de lotissement #240.

Le présent projet de règlement #240 aura pour objet de modifier le règlement #195 de lotissement afin :

- D'interdire le morcellement d'une unité d'évaluation foncière en vigueur le 20 juin 2007 dans certaines zones, lorsque le morcellement a pour but de permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée ou d'une maison mobile.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2010, à 19h00, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

10-03-081

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PROJET DE RÈGLEMENT #241 D'AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME #193 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur proposition de M. Christian Morrissette,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet du plan d'urbanisme #241.

Le présent projet de règlement #241 aura pour objet de modifier le règlement #193 du plan d'urbanisme afin :

- D'ajuster la délimitation de certaines aires d'affectations dans le but de se conformer au projet d'amendement 246, modifiant le schéma d'aménagement et de développement, deuxième génération. Les modifications concernent principalement les îlots déstructurés en milieu agricole afin d'autoriser l'usage résidentiel à l'intérieur de ceux-ci.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 avril 2010, à 19h00, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

10-03-082

PROJET DE RÈGLEMENT EN PRÉVENTION INCENDIE (MRC)

La secrétaire dépose à la table du conseil le projet de règlement en prévention incendie (MRC). La municipalité n'est pas prête à y adhérer présentement.

- 10-03-083 **POINTS D'EAU À L'ÉTUDE**
- Sujet reporté.
- 10-03-084 **FORMATION GROBEC POUR INSPECTEUR**
- Sur proposition de Mme Sylvie Gélinas,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:
1. D'autoriser la dépense et le paiement de 20\$ à l'inspecteur en bâtiment, M. Normand Champagne, pour participer à la formation «*La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens (1^{ère} partie*»,
- 10-03-085 **FINANCEMENT POUR LES CONTRIBUABLES DE LA RUE BARIL (FOSSE SEPTIQUE)**
- Sujet reporté.
- 10-03-086 **PROJET DE LOISIRS COLLECTIFS**
- Le comité des loisirs s'occupera de l'étude.
- 10-03-087 **ENTENTE POUR ANALYSES D'EAU 2010**
- CONSIDÉRANT que la municipalité doit continuer à faire des analyses d'eau à l'édifice municipal situé au 80 Principale;
- En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit:
1. De mandater Laboratoires d'Analyses S.M. Inc. pour effectuer lesdites analyses d'eau pour le contrôle de l'eau potable de 2010.
 2. D'accepter la soumission tel que proposée et d'autoriser le paiement pour un montant de 976.94\$ taxes incluses.
- 10-03-088 **CONGRÈS COMBEC 2010 POUR INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**
- CONSIDÉRANT qu'a lieu le congrès annuel de la COMBEQ, les 22, 23 et 24 avril 2010 au Fairmont Le Manoir Richelieu à La Malbaie pour les inspecteurs en bâtiments;
- En conséquence,
Sur proposition de M. Christian Morrissette,
Appuyée par M. Luc Richard,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :
1. D'autoriser l'inspecteur municipal à s'inscrire audit congrès.
 2. D'autoriser les frais d'inscription pour un montant maximum de 304.76\$ taxes incluses, soit la moitié de la facture.
 3. Que les frais de repas, d'hébergement et de déplacement seront remboursés à l'inspecteur en bâtiment M. Normand Champagne selon les politiques en vigueur.
 4. Qu'advenant la possibilité de covoiturage avec une autre municipalité les frais de déplacement seront défrayés au prorata des municipalités participantes.
- 10-03-089 **SOIRÉE D'ACCUEIL, RÉSEAU BIBLIO À TROIS-RIVIÈRES, 24 MARS 2010**
- CONSIDÉRANT la soirée d'accueil pour les nouveaux membres du Réseau Biblio qui aura lieu le 24 mars 2010 à Trois-Rivières;
- En conséquence,
Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger,
Appuyée par M. Étienne Veilleux,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser les frais de transport en covoiturage pour la participation à ladite soirée pour Mme Françoise Lafond et la conseillère responsable du comité de la bibliothèque Mme Sylvie Gélinas.

10-03-090

DERNIER VERSEMENT POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE AUX LOISIRS

Sur proposition de M. Luc Richard,
Appuyée par M. Luc Pelletier,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

1. D'autoriser la dépense et le paiement du dernier versement aux loisirs de Saint-Louis-de-Blandford au montant de 262.50\$ pour 26 heures $\frac{1}{4}$ au taux de 10\$/hre pour l'entretien de la patinoire pour l'année 2010.

10-03-091

BIBLIOTHÈQUE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

La conseillère responsable de la bibliothèque nous mentionne qu'il y a des réparations à apporter sur une fenêtre.

10-03-095

Dépôt de la lettre de démission de M Étienne Veilleux de la Régie Incentraide

Le conseiller, M Étienne Veilleux dépose à la séance du conseil sa lettre de démission du conseil d'administration de la régie Incentraide, effective immédiatement

10-03-092

CORRESPONDANCE

Le maire, M. Gilles Marchand, dépose la correspondance reçue en date du 1^{er} mars 2010.

10-03-093

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, M. Gilles Marchand, invite les citoyens à la période de questions.

10-03-094

LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Mme Marie-Soleil Anger, il est unanimement résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 05 heures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Lise Setlakwe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, certifie que celle-ci a les fonds nécessaires pour payer les engagements financiers par elle ratifiés lors de la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Gilles Marchand
Maire

Mme Lise Setlakwe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gilles Marchand, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.